



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-21075>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-21075

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-143997

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 19/02/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département de la Charente Maritime

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22170001600738

Ville : LA ROCHELLE CEDEX

Code postal : 17076

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 17

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture et pose de station de comptage à boucles électromagnétiques, solaire, modem 3G

Code CPV principal - Descripteur principal : 31700000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : C'est un accord-cadre à bons de commande avec maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique conclu pour un an reconductible 3 fois pour un montant maximum annuel de 50 000euro(s) HT.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Marché attribué à STERELA_31860 PINS-JUSTARET, et notifié le 1er février 2024 pour un montant maximum annuel fixé à 50 000euro(s) HT. Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Poitiers ,15 Rue de Blossac, BP 541 ,86020 POITIERS CEDEX Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.

551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/02/2024